

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARISATION DES ENFANTS VIVANT EN BIDONVILLES

« L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers entre six et seize ans »

Article L131-1, Code de l'éducation

« L'éducation c'est la famille qui la donne, l'instruction c'est l'Etat qui la doit »

Victor Hugo, Actes et Paroles (1875)



Favoriser la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles grâce à l'engagement de jeunes en Service Civique

Constat : Selon le GIP Habitat et Interventions Sociales 80% des jeunes vivant en squats et bidonvilles ne sont pas effectivement scolarisés

OBJECTIFS DU PROJET

- Développer la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles
- Favoriser l'assiduité des enfants
- Faciliter le lien entre les familles et l'école
- Participer à l'épanouissement des enfants et des jeunes adolescents
- Permettre aux enfants d'accéder à leurs droits et veiller à ce qu'ils soient respectés
- Accompagner les familles vers l'autonomie

LES ACTIONS AUPRES DES FAMILLES

- Soutien dans les démarches administratives de scolarisation
- Agir en tant que médiateur pour assurer le lien entre les différents acteurs scolaires et les familles
- Accompagnements physiques à l'école
- Accompagnement à la scolarité des enfants : mise en place d'activités qui participent à l'épanouissement des enfants (ex: sortie à la médiathèque)
- Résolution des difficultés et des réticences face à l'école (mise en place de soutien scolaire)
- Sensibilisation auprès des familles et dans les écoles

LES MOYENS

▪ LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE - VSC

Une vingtaine de jeunes s'engagent chaque année sur le projet scolarisation. Ils sont recrutés pour une durée de 10 mois et leur mission est de 24 heures par semaine.

Tout au long de leur volontariat, des formations internes et externes sont organisées notamment grâce à l'intervention d'associations partenaires et d'autres intervenants sur des thèmes très variés : formation civique et citoyenne, formation aux premiers secours, médiation scolaire et culturelles, accès à la scolarisation, histoire des populations Roms et des bidonvilles, bases de travail social, accès au droit, accès à la santé, santé et prévention, etc.

▪ LE/LA CHARGÉE DE MISSION SCOLARISATION

Un(e) chargé(e) de mission scolarisation est dédié à la coordination des volontaires sur ce projet. Il/elle accompagne les volontaires dans les démarches de scolarisation des familles. Il/elle est en charge du suivi des familles, du suivi à la scolarité des enfants ainsi que des relations entre les différentes structures (mairie, école, CASNAV, associations partenaires...) et de l'organisation de l'emploi du temps des volontaires.

**PENDANT
L'ANNEE
SCOLAIRE
2016-2017**

- 4 terrains d'intervention – Stains (93), Montreuil (93), Nanterre (92) et Porte de la Chapelle (75)
- 53 enfants scolarisés
- 144 accompagnements physiques à l'école
- 96 actions périscolaires
- Pour la rentrée 2017, les enfants de Stains, de Porte de la Chapelle et de Montreuil ont été accompagnés à l'école



**ENJEUX ET
PERSPECTIVES**

- Renforcer le lien entre les familles et l'école – accompagnement à la parentalité et favoriser l'accès à des cours de français pour les parents notamment avec le dispositif « Ouvrir l'école aux parents »
- Favoriser la scolarisation dès la maternelle
- Création d'un atelier de sensibilisation à l'école afin de préparer les enfants vivant en bidonville à la découverte du milieu scolaire et les préparer à l'interculturalité.
- Renforcer le lien avec les collégiens pour lutter contre le décrochage scolaire
- L'association Les Enfants du Canal va également se rapprocher du Défenseur des Droits afin d'être en capacité de le saisir en cas de refus de scolarisation.



SOUTIENS FINANCIERS

- Préfecture Ile-de-France (PRIF), et soutien important de M. le Sous-Préfet délégué aux campements illicites, Jérôme Normand.
- DRJSCS

PARTENAIRES

- Projet RomCivic
- ASET 93
- Secours Catholique de Paris, du 92 et du 93
- CNDH RomEurope